

N°2023-01/05B

Objet : PROJET DE LIAISON STRUCTURANTE DURABLE - ACQUISITION DE 1 316 M² DE LA PARCELLE AN 416 AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé donnant procuration : Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

Absent excusé : Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 janvier 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du projet de réalisation d'une voie structurante durable et de contournement de Saint-Cyprien, par le prolongement de la rue Lucie Aubrac (ancien cami de las Parets), afin de disposer de la maîtrise foncière, la Communauté de Communes Sud Roussillon a sollicité la commune de Saint-Cyprien pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 416.

L'acquisition envisagée porterait sur 1316 m² de cette parcelle constituée d'une partie de chemin en terre et d'une partie du terrain de l'ancienne déchèterie et comprenant une clôture.

Le service des Domaines consulté par la commune a estimé à 10€/m², soit 13 160 (treize mille cent soixante) euros correspondant au prix proposé par la commune.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'acquérir 1316 m² de la parcelle cadastrée AN 416 sur la commune de Saint-Cyprien et appartenant à celle-ci au prix de 13 160 € ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte à intervenir en l'étude de Mes BEIGNER-CANET-DIFALLAH, notaires à Saint-Cyprien, ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230118-2023-01-05B-DE
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023